



Conditions de souscription et d'utilisation des bons pour green-fees en 2025

Les partenariats ont été reconduits pour l'année 2025, avec les golfs de **Barbaroux, Valgarde, Sainte Baume / Bastide de la Salette / Servanes, Dolce Frégate, Ste Maxime, Château l'Arc, Cabre d'Or, Valescure et Roquebrunne / Opio / Grande Bastide**

Les conditions qui suivent sont exclusivement réservées aux membres, ne faisant partie que d'une seule association et n'ayant pas résilié d'abonnement, dans un golf partenaire lors des trois dernières années.

Le montant de la participation à l'acquisition des bons pour green-fees (GF ou Bons), dépend des contrats passés avec les golfs partenaires, pour l'année 2025 il est de :

Barbaroux – 49 € / Cabre d'Or - 50€ / Valgarde - 50€ / Château l'Arc – 52 €

Sainte Baume - La Salette – Servanes – 54 € / Sainte Maxime – 61 € (voiturette comprise)

Fregate (18 trous) - 63 € / Fregalon (9 trous) - 32 € / Valescure – 70 €

Roquebrunne - Opio - Grande Bastide - 70 € / St Donat - 75€ (1 fois par an et par membre)

Le nombre de départs par jour selon les golfs est le suivant :

Ste Baume, La Salette, Servanes : 8 par jour d'avril à septembre, illimité le reste de l'année.

Dolce Fregate : 4 par jour les lundi, mardi, vendredi et dimanche. Ste Maxime : 4 par jour

Valescure : 4 par jour. Barbaroux, Valgarde et Chateau l'Arc : 8 par jour.

Cabre d'Or, Roquebrunne, Opio, Gde Bastide : sans restriction, selon disponibilité.

Pour jouer sur ces clubs, **veuillez vous munir impérativement :**

De votre carte de membre ASGHP, et de votre licence FFG.

La carte verte est parfois demandée sur certains golfs, pour les joueurs non classés.

COMMANDE de BONS pour GREEN-FEES (GF ou BONS)

Il est rappelé que les bons :

1 : **sont nominatifs** (vous ne pouvez donc les utiliser pour un ami, même membre de l'ASGHP).

2 : **sont valables uniquement sur le golf indiqué sur le bon**

3 : **ont une date limite d'utilisation** (au-delà de laquelle ils sont périmés et non remboursables)

4 : Vous pouvez commander un maximum de **10 GF par an sur le golf de Valgarde, 14 GF sur les autres golfs partenaires.**

Les commandes s'effectuent par **4 bons minimums**, ils peuvent être établis sur 1 ou plusieurs golfs.

Pour les couples, les bons sont utilisables par l'un ou par l'autre des deux conjoints.

Les commandes de bons sont à adresser à notre secrétaire Julio Rodrigues :

Uniquement par courrier.

Julio Rodrigues - 101 avenue de la République - 83210 LA FARLEDE

Tél. 06 16 83 09 25 / e-mail rjulio.asghp@gmail.com

Pensez à :

Formuler clairement votre demande.

Joindre un **chèque** du montant correspondant, à l'ordre de l'ASGHP.

Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse, pour l'envoi des bons.

Tenez compte des délais d'acheminement postal, faites votre demande suffisamment tôt.

RESERVATION des DEPARTS

La réservation s'effectue directement auprès des golfs par téléphone ou par internet :

Barbaroux - 48h à l'avance. **Cabre d'or** - 48h internet. **Ste Baume, La Salette et Servane** - 48h à l'avance par tél, 3 jours par internet. **Ste Maxime, Dolce Frégate, Château l'Arc, Valescure et Grande Bastide**, 3 jours à l'avance. **Valgarde** - 5 jours à l'avance. **Roquebrune, Gde Bastide** 7 jours à l'avance.

Ste Baume - 04 94 78 60 12 / **Servanes** - 04 90 47 59 95 / **Salette** - 04 91 27 12 / **Ste Maxime** - 04 94 55 02 02

Barbaroux - 04 94 69 63 63 / **Frégate** - 04 94 29 38 00 / **Valescure** - 04 94 82 40 46 / **Valgarde** - 04 94 14 01 05

Cabre d'Or - 04 42 50 46 72 / **Château l'Arc** - 04 42 29 83 41

Roquebrune - 04 94 19 60 35 / **Opio Valbonne** - 04 93 12 00 08 / **Grande Bastide** - 04 93 12 00 08

Commencez par indiquer que vous êtes membre de l'AS du Golf de Hyères.

Réservez pour le jour et l'heure choisis, en indiquant les noms et prénoms des joueurs ainsi que leurs index.

Assurez-vous que le jour choisi ne correspond pas à une période bloquée, (sauf réservation le jour même), jours fériés, certains weekends, périodes de vacances.

Vous trouvez le calendrier des jours bloqués, sur le site de l'association, en utilisant le lien du golf

www.golfhyeres.fr puis l'onglet Golfs partenaires, aller sur le Golf choisi, puis cliquer sur en savoir plus

UTILISATION

Si vous ne pouvez honorer votre réservation, annulez-la dès que possible, vous permettrez peut-être à un autre membre de jouer ce jour-là.

Présentez-vous à l'accueil au moins 20 minutes avant l'heure de départ, muni de votre licence FFG, votre carte de membre ASGHP (dématérialisée) de l'année en cours et de votre bon pour GF daté.

Si un problème survient, oubli de carte ou du bon, confusion dans les réservations ou autre, ne discutez pas avec le personnel du golf, mais téléphonez immédiatement à :

Julio Rodrigues (06 16 83 09 25)

Ils rechercheront pour vous une solution avec la direction du golf.

Sur chaque parcours, respectez le règlement en vigueur du golf. Vous êtes porteur de l'image de l'association, de la nature de cette image dépend la qualité de nos relations avec les golfs et la pérennité de nos accords.

Le Vice-Président
Julio Rodrigues

Le Président
Claude Fauchon